



1<sup>er</sup>  
Oct  
n°27

newsletter

*La lettre d'information  
bi-mensuelle de la  
CNBA.*

## Cher(e)s batelier(e)s,

**Infrastructures, péages, plan d'aide à la modernisation, prescriptions techniques... vous trouverez une nouvelle fois ci-dessous l'essentiel de l'actualité de ces dernières semaines à la CNBA.**

**Bonne lecture !**

**Cordialement,  
Michel Dourlent**

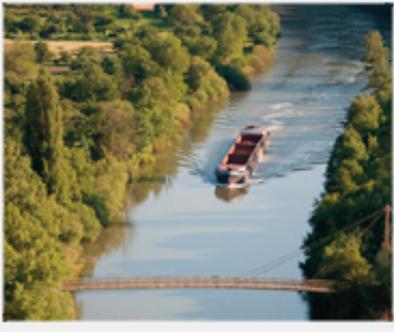
## LES RENDEZ-VOUS A VENIR

-  **Mercredi 3 octobre, 9h30 :**  
Participation au conseil d'administration du Port autonome de Paris.
-  **Mardi 9 octobre, 9h30 :**  
Commission des infrastructures de la CNBA.
-  **Mercredi 10 octobre, 9h30 :**  
Commission des finances de la CNBA.
-  **Jeudi 11 octobre, 14h :**  
Conseil d'administration du GIP Guichet unique.
-  **Mardi 16 octobre, 9h30 :**  
Réunion de bureau de la CNBA.
-  **Mercredi 17 octobre :**  
Intervention de la CNBA à Valenciennes dans le cadre de la semaine de l'économie verte.
-  **Mardi 23 octobre, 9h30 :**  
Commission des affaires économiques et sociales de la CNBA.
-  **Jeudi 25 octobre, 9h30 :**  
Commission des marchés de VNF.
-  **Vendredi 9 novembre, 14h :**  
Conseil d'administration de la CNBA.



## Infrastructures portuaires : la CNBA reçoit le Directeur du port de Rouen et Président du Groupement d'intérêt économique HAROPA

Au niveau des infrastructures, de nombreux progrès sont à réaliser non seulement sur le domaine géré par VNF, mais également dans les zones portuaires. C'est dans cette optique que M. Michel Dourlent, président de la CNBA, et M. Joël Verbeke, 1<sup>er</sup> vice-président, ont reçu lundi 24 septembre M. Philippe Deiss, directeur général du Port de Rouen et président du GIE HAROPA dans les locaux parisiens de la CNBA. L'objectif de cette réunion était de faire le point sur les difficultés rencontrées par les bateliers dans les différents ports de la zone, notamment celui de Rouen. A l'appui de cette démarche, un document avait été préparé par M. Didier Chamot, chargé d'études à la CNBA, listant les principales demandes des usagers, illustrées de photos d'équipements défectueux ou de zones problématiques, communiquées par plusieurs bateliers, que nous remercions vivement pour leur contribution. M. Deiss s'est montré particulièrement à l'écoute des requêtes de la CNBA, au cours d'une réunion approfondie qui s'est étalée sur plusieurs heures, explications techniques à l'appui. Le support de cette réunion sera disponible dans les prochains jours sur le site internet de la CNBA ([www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr), rubrique actualités).



## La CNBA et le Comité des armateurs fluviaux affirment leur opposition à toute augmentation de péages

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre dernière newsletter, VNF envisage d'augmenter les péages marchandises dans les prochains mois. Une réunion d'information sur ce thème, réunissant les membres du conseil d'administration de VNF, avait été organisée le 5 septembre dernier. A cette occasion, la CNBA et le CAF avaient exprimé verbalement leur opposition à l'augmentation des péages, qui ne pourrait se justifier que si la qualité de service s'était réellement améliorée. Afin de confirmer cette prise de position, la CNBA et le CAF ont adressé au président de Voies navigables de France, M. Alain Gest, un courrier commun. Dans ce courrier, M. Michel Dourlent, président de la CNBA, et M. Didier Léandri, Délégué général du CAF, indiquent que « la profession dans son ensemble récuse toute augmentation des péages » et demandent au président de VNF de renoncer à son projet. Outre l'insuffisance du niveau de service sont invoqués à l'appui de cette demande le fait que, dans un contexte de frets tendanciellement à la baisse, il est n'est pas envisageable, pour les entreprises, de répercuter une hausse des péages au moment de la facturation, ainsi que les conséquences qu'a toute augmentation des péages sur la compétitivité du transport fluvial. Ce courrier commun est disponible sur le site internet de la CNBA ([www.transportfluvial.fr](http://www.transportfluvial.fr), rubrique Actualités).



## Programmation des investissements dans le réseau : VNF s'explique

Report possible du projet Seine Nord Europe, campagne de France Nature Environnement contre le projet Saône-Moselle / Saône Rhin à l'approche du débat public, entretien très inégal du réseau... force est de constater que la cohérence d'ensemble des investissements consacrés à l'entretien et au développement des voies navigables échappe à beaucoup. C'est dans le but de la clarifier que la CNBA a invité M. Olivier Matrat, responsable de la programmation des investissements à VNF, à venir présenter à la commission des infrastructures de la CNBA prévue le 9 octobre prochain les logiques qui sous-tendent la programmation des investissements de VNF dans le réseau des voies navigables. M. Matrat sera accompagné de M. Eloi Flipo, responsable de la division report modal chez VNF. Animée par des administrateurs élus, la commission des infrastructures de la CNBA est un groupe de travail qui se réunit quatre fois par an à Paris pour faire le point sur les difficultés rencontrées par les usagers sur le réseau et suivre différents projets destinés à soutenir l'amélioration des conditions de navigation en France, toutes régions confondues. Le support de cette réunion ainsi qu'un compte rendu seront disponibles quelques jours après la commission sur le site internet de la CNBA : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr) (espace adhérent, rubrique s'informer).

## VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

### La CNBA est-elle intervenue lors de la dernière commission des usagers de Champagne ?

¶¶ *Oui. La CNBA était représentée à cette commission (13 septembre 2012) par M. Olivier Delcourt, administrateur et membre du bureau de la CNBA. Les commissions des usagers de VNF permettent de faire remonter au gestionnaire des infrastructures les demandes d'entretien et d'amélioration du réseau. A cette commission ont notamment été abordés les sujets suivants : niveau bas du bief de Tours sur marne à Vraux, demande de dragage au quai d'attente installé près du pont tournant de Bisseuil, utilité du nouveau quai en rive gauche à l'aval de l'écluse de Mareuil, problèmes de stationnement avec certains bateaux de plaisance, point sur les chômages en cours et programmation des chômages 2013-2014 et 2015. Le compte rendu complet est disponible sur le site internet de la CNBA ([www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr), espace adhérents, rubrique « s'informer »).*

### Le futur plan d'aide à la modernisation 2013-2017 contiendra-t-il des mesures de soutien à la construction de nouveaux bateaux ?

¶¶ *Oui. Elaboré au cours du 1er semestre 2012 en concertation avec la CNBA, le plan d'aide à la modernisation 2013-2017 géré par VNF prévoit une mesure nouvelle destinée à soutenir la construction de nouveaux bateaux. L'incitation financière prévue s'élève à 30% des coûts de construction (plafonnés à 200.000€) et à 50% des coûts d'étude (plafonnés à 100.000€). Les unités construites devront être des bateaux de type Freycinet, RHK ou grands rhénans. Le futur nouveau plan d'aide est en cours d'instruction par la Commission européenne : la mise en œuvre de ces incitations financières reste donc pour l'instant suspendue à d'éventuelles modifications que pourrait leur apporter la Commission d'ici à la fin de l'année 2012. Nous vous tiendrons bien entendu au courant dès que les mesures du futur plan seront totalement stabilisées, c'est-à-dire normalement fin 2012.*

## La CNBA a-t-elle un pouvoir quelconque sur les prescriptions techniques fixées applicables en Europe ?

¶ Oui. Au niveau des textes fixant les prescriptions techniques, l'instance qui a la plus grande autorité en Europe est la Commission centrale pour la navigation du Rhin, organisation internationale basée à Strasbourg. L'Union européenne adopte aussi des réglementations qui s'imposent à tous les Etats qui en sont membres, mais celles-ci s'inspirent très largement des réglementations élaborées par la CCNR, qui détient la plus grande légitimité en la matière et dont les compétences sur ce point dépassent largement la seule navigation sur le Rhin. Depuis plusieurs années, les règlementation de la CCNR et de l'Union européenne évoluent de manière de plus en plus harmonisée et tendent à se rapprocher toujours plus. La CNBA ne participe pas directement aux travaux de la CCNR mais elle est amenée à être consultée par le Ministère des transports, qui est mandaté pour y représenter la position française. Elle a ainsi récemment fait part de ses observations, à la demande du Ministère, à l'approche de la réunion d'un groupe de travail sur le règlement de visite des bateaux du Rhin qui se tiendra les 26 et 27 septembre prochain à Vienne. Dans ses observations, la CNBA a notamment exprimé, à la suite de la délégation allemande, sa réserve sur la capacité des gardes corps à éviter les noyades et a soutenu les conclusions des études néerlandaises montrant le poids des dispositions transitoires sur le transport fluvial, spécialement sur les bateaux ayant la plus faible capacité de tonnage.

## La CNBA était-elle présente à la dernière réunion sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison Bray / Nogent ?

¶ Oui. M. Pascal Malbrunot, nouveau président de région Bassin de la Seine pour la CNBA, s'est rendu à la réunion publique qui s'est tenue le 26 septembre dernier à Bray sur Seine, destinée à présenter les résultats de l'expertise des modélisations hydrauliques de l'EPTB Seine Grands Lacs et de VNF. M. Patrick Legrand, qui présidait la commission particulière du débat public sur ce projet et qui a récemment été nommé garant de la concertation post-débat (ce dernier étant terminé depuis le 17 février dernier), était présent à cette réunion. L'essentiel de la réunion a porté sur la gestion des crues par l'Etablissement public territorial de bassin Seine grands lacs, qui va mettre en œuvre un casier pilote permettant de compenser les pics de crue de l'Yonne (le projet prévoit dix casiers entre Marolles et Bray). Cette séance a également permis de répondre à certaines craintes des élus à l'égard de ce projet destiné à permettre aux bateaux à grand gabarit d'accéder aux ports de Nogent sur Seine.

## ZOOM SUR ...

### Les règles françaises relatives à l'immatriculation des bateaux

Les règles d'immatriculation des bateaux sont définies dans le Code des transports (articles L.4111-1 et suivants). Ces règles distinguent les cas suivant dans lesquels l'obligation en France est obligatoire et ceux dans lesquels elle est facultative.

#### Obligation d'immatriculation

Doit être immatriculé en France le bateau qui réunit les deux conditions suivantes : il appartient pour au moins la moitié à des personnes physiques de nationalité française ayant leur résidence habituelle en France, ou à des personnes morales ayant leur siège et la direction principale de leurs affaires en France ; il circule habituellement en France.

#### Possibilité d'immatriculation

Le code des transports envisage plusieurs cas permettant à un bateau d'être immatriculé en France en fonction du propriétaire : bateau appartenant, au moins pour la moitié, à des personnes physiques de nationalité française ou ayant leur résidence habituelle en France ; bateau appartenant, au moins pour la moitié, à des personnes morales ayant leur siège en France ou la direction principale de leurs affaires, etc.

#### La circulation des bateaux non immatriculés en France

S'agissant des bateaux effectuant du cabotage dans le respect de la durée réglementaire autorisée (pas plus de 90 jours consécutifs ou de 135 jours sur une période de 12 mois, Code des transports L.4413-1), l'immatriculation du bateau en France n'est pas nécessaire.

Lorsque le bateau appartient pour moins de la moitié à une entreprise française mais est exploité par une entreprise française (exemple : location d'un bateau à une entreprise étrangère par une entreprise française qui prend en charge l'exploitation), l'immatriculation du bateau en France n'est pas obligatoire. Mais l'entreprise qui exploite le bateau doit, elle, impérativement être implantée en France, sauf si son activité ne dépasse pas les durées de cabotage autorisées mentionnées ci-dessus.

## Les administrateurs élus

Au cours du 1er semestre 2012, l'ensemble des bateliers ont été invités à élire les administrateurs de la CNBA. Ceux-ci ont plusieurs missions, en particulier :

- Administrer la Chambre nationale de la batellerie artisanale en siégeant au sein du conseil d'administration,
- Représenter les intérêts généraux de la profession dans le cadre des réunions auprès de partenaires et de décideurs dans le domaine du transport fluvial (VNF, Ministère des transports, Ports),
- Rendre un avis au nom de la profession sur les réformes ayant un impact sur le transport fluvial et impulser des projets destinés à favoriser le développement de la profession.

Ces administrateurs, au nombre de 22, sont vos interlocuteurs privilégiés lorsque vous souhaitez faire remonter des difficultés, suggérer des évolutions, demander des conseils.

**N'hésitez pas à les contacter :**

Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail
Michel	DOURLENT	Président national	06.21.45.65.77	<a href="mailto:m.dourlent@cnbafluvial.fr">m.dourlent@cnbafluvial.fr</a>
Joël	VERBEKE	1er vice-président	06.19.29.15.94	<a href="mailto:j.verbeke@cnbafluvial.fr">j.verbeke@cnbafluvial.fr</a>
Lionel	BRIDIERS	2e Vice-président	06.21.45.65.85	<a href="mailto:l.bridiers@cnbafluvial.fr">l.bridiers@cnbafluvial.fr</a>
Pascal	MALBRUNOT	Président de région Bassin parisien	06.21.45.66.79	<a href="mailto:p.malbrunot@cnbafluvial.fr">p.malbrunot@cnbafluvial.fr</a>
Annie	CAILLIEZ	Président de région Nord Pas de Calais	06.21.45.65.86	<a href="mailto:a.cailliez@cnbafluvial.fr">a.cailliez@cnbafluvial.fr</a>
Bruno	COSSIAUX	Président de région Est-Rhône Saône/ représentant de la CNBA à l'OEB	06.21.45.65.89	<a href="mailto:b.cossiaux@cnbafluvial.fr">b.cossiaux@cnbafluvial.fr</a>
Olivier	DELCOURT	Trésorier	06.21.45.66.43	<a href="mailto:o.delcourt@cnbafluvial.fr">o.delcourt@cnbafluvial.fr</a>
José	LAVAL	Secrétaire	06.21.45.65.97	<a href="mailto:j.laval@cnbafluvial.fr">j.laval@cnbafluvial.fr</a>
Pierre	DUBOURG	Secrétaire adjoint	06.21.45.66.04	<a href="mailto:p.dubourg@cnbafluvial.fr">p.dubourg@cnbafluvial.fr</a>
Myriam	LELEU	Administratrice représentante de la CNBA à l'OEB	06.21.45.66.78	<a href="mailto:m.leleu@cnbafluvial.fr">m.leleu@cnbafluvial.fr</a>
Pascal	CANIPEL	Administrateur	06.21.45.66.13	<a href="mailto:p.canipel@cnbafluvial.fr">p.canipel@cnbafluvial.fr</a>
Jacques	DELHAY	Administrateur	06.21.45.66.09	<a href="mailto:j.delhay@cnbafluvial.fr">j.delhay@cnbafluvial.fr</a>
Isabelle	DEWINDT	Administratrice	06.21.45.66.54	<a href="mailto:i.dewindt@cnbafluvial.fr">i.dewindt@cnbafluvial.fr</a>
Rogine	DOURLENT	Administratrice	06.21.45.65.84	<a href="mailto:r.dourlent@cnbafluvial.fr">r.dourlent@cnbafluvial.fr</a>
Michaël	DURIEUX	Administrateur	06.21.45.66.37	<a href="mailto:m.durieux@cnbafluvial.fr">m.durieux@cnbafluvial.fr</a>
Joan	GAMBIER	Administrateur	06.21.45.66.72	<a href="mailto:j.gambier@cnbafluvial.fr">j.gambier@cnbafluvial.fr</a>
Daniel	KECK	Administrateur	06.21.45.66.77	<a href="mailto:d.keck@cnbafluvial.fr">d.keck@cnbafluvial.fr</a>
Stéphan	LHOPITAL	Administrateur	06.21.45.65.95	<a href="mailto:s.lhopital@cnbafluvial.fr">s.lhopital@cnbafluvial.fr</a>
Christine	PETIT	Administratrice	06.19.29.15.98	<a href="mailto:c.petit@cnbafluvial.fr">c.petit@cnbafluvial.fr</a>
Jean-Marc	SAMUEL	Administrateur	06.19.29.17.11	<a href="mailto:jm.samuel@cnbafluvial.fr">jm.samuel@cnbafluvial.fr</a>
Frédéric	SCHUHL	Administrateur	06.21.45.66.97	<a href="mailto:f.schuhl@cnbafluvial.fr">f.schuhl@cnbafluvial.fr</a>
Marilyn	VERBEKE	Administratrice	06.24.16.35.84	<a href="mailto:m.verbeke@cnbafluvial.fr">m.verbeke@cnbafluvial.fr</a>

## Les administrateurs élus (suite)

Les administrateurs sont assistés dans leurs missions par une équipe administrative composée de 9 personnes :

Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail
Jean-Marie	DUMONT	Secrétaire général	01 43 15 91 51	<a href="mailto:jm.dumont@cnbafluvial.fr">jm.dumont@cnbafluvial.fr</a>
Catherine	GERARDOT	Assistante de direction / Centre de formalités des entreprises	01 43 15 91 59	<a href="mailto:c.gerardot@cnbafluvial.fr">c.gerardot@cnbafluvial.fr</a>
Caroline	RUFF	Juriste	01 43 15 91 58	<a href="mailto:c.ruff@cnbafluvial.fr">c.ruff@cnbafluvial.fr</a>
Didier	CHAMOT	Chargé d'études	01 43 15 80 51	<a href="mailto:d.chamot@cnbafluvial.fr">d.chamot@cnbafluvial.fr</a>
Vanessa	GIRARDEAU	Chargée de communication	01 43 15 91 57	<a href="mailto:v.girardeau@cnbafluvial.fr">v.girardeau@cnbafluvial.fr</a>
Sophie	KULPHOM-COPIN	Chargée des relations extérieures	01 43 15 91 56	<a href="mailto:s.kulphom-copin@cnbafluvial.fr">s.kulphom-copin@cnbafluvial.fr</a>
Henri	LACOUR	Chargé des affaires européennes	01 43 15 91 50	<a href="mailto:h.lacour@cnbafluvial.fr">h.lacour@cnbafluvial.fr</a>
Christine	BLEUZET	Délégué régionale en charge de la formation	03 27 87 78 97	<a href="mailto:bleuzetcnba.douai@orange.fr">bleuzetcnba.douai@orange.fr</a>
Angéline	MENDY	Comptable adjointe	01 43 15 91 53	<a href="mailto:a.mendy@cnbafluvial.fr">a.mendy@cnbafluvial.fr</a>

## NOUS CONTACTER :

**CNBA PARIS**

Tel : 01.43.15.96.96  
Fax : 01.43.15.96.97  
[cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr)

**CNBA DOUAI**

Tel : 03.27.87.54.93  
Fax : 03.27.90.80.34  
[cnba.douai@orange.fr](mailto:cnba.douai@orange.fr)

**CNBA LYON**

Tel : 04.78.37.19.46  
Fax : 04.72.40.00.41  
[cnba.lyon@orange.fr](mailto:cnba.lyon@orange.fr)

Pour vous désinscrire, cliquez [ici](#).

Tous droits réservés CNBA.